



Evaluation des pratiques professionnelles

L'évaluation des pratiques professionnelles (EPP) consiste en l'analyse de la pratique professionnelle en référence à des recommandations et selon une méthode élaborée ou validée par la Haute Autorité de Santé (HAS), et inclut la mise en œuvre et le suivi d'actions d'amélioration de la pratique., l'EPP est un élément du développement professionnel continu. Dans la réglementation actuelle, sa validation permet d'obtenir 100 crédits sur les 250 obligatoires

Le principe de la poursuite des actions d'évaluation des pratiques médicales a été retenu dans le cadre du développement professionnel continu (DPC) inscrit retenu dans la future loi « hôpital, patients, santé, territoires »

Personnes concernées

Médecins en exercice dans le domaine de la transfusion sanguine désirant effectuer la partie « évaluation des pratiques professionnelles » dans le cadre de leur développement professionnel continu

Méthodes pédagogiques

Les programmes individuels sont réalisés sur la base de référentiels thématiques préalablement conçus par des experts en lien avec les sociétés savantes concernées

L'accompagnement est assuré par un tuteur, pair spécialement formé à cette activité, qui valide chacune des étapes suivantes :

- Auto-évaluation de ses pratiques au regard d'un référentiel
- Elaboration d'un plan d'action d'amélioration de ses pratiques
- Réalisation du plan d'action d'amélioration des pratiques
- La validation finale donne lieu à un certificat spécifique
- L'ensemble des étapes de l'EPP est réalisé sur une plate-forme électronique facilitant les échanges entre le praticien en évaluation, le tuteur et l'INTS, organisme agréé par la HAS pour l'EPP en technologie et médecine transfusionnelles

Programmes

Les programmes directement disponibles en 2010 sont les suivants :

Correspondant d'hémovigilance en établissement de santé

Coordonateur régional d'hémovigilance

Médecins de prélèvement

Médecins en direction centrales et agences

Médecins en centre de soins et médecine transfusionnelle

Bio ingénierie cellulaire et tissulaire

Distribution / Immuno-hématologie clinique / Dépôts de PSL

Les praticiens dont les activités ne relèvent pas de ces programmes et désirant réaliser leur démarche d'EPP peuvent contacter l'INTS (voir contacts pédagogiques) pour organiser une démarche adaptée à leur pratique

Code EPP01 - année 2010

Durée : un an

Crédit acquis pour une validation sur 5 ans

Tarif : 1200 Euros

Inscription

Structure d'accompagnement

E-formation de l'INTS

Téléphone : 01 44 49 30 35

Fax : 01 44 49 30 50

e-mail : secretariat.epp@ints.fr

Contacts pédagogiques

Georges Andreu

Téléphone : 01 44 49 30 92

e-mail : gandreu@ints.fr

Jean-Jacques Cabaud

Téléphone : 06 80 58 69 20

e-mail : jjcabaud@ints.fr